

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 16 août 2023, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Marcel Normand. L'adjointe administrative, Madame Laurence Martineau, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 32.

Nombre de personnes présentes: 16

496-2023

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Nadia Hébert appuyé par Madame Joséane Turgeon et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

3.2 - Séance ordinaire du 7 août 2023

4 - ADMINISTRATION

4.1 - ADOPTION DES COMPTES

4.2 - Nomination de Laurence Martineau comme secrétaire-trésorière adjointe intérimaire

4.3 - Autorisation de signature des documents bancaires et légaux

4.4 - Aide de Madame Suzy Côté pour la comptabilité

4.5 - Mandat de représentation à la Cour municipale # 292303-008 contre M. Omer Jr. Bédar

4.6 - Fête des voisins - Mise en demeure de Gaétane Chauvette

4.6.1 - Jeux gonflables - Surprime des assurances (info)

4.7 - Renouvellement de l'entente avec CAUCA, concernant les appels 911

4.8 - Démission à la direction générale

4.9 - CNESST - Équité salariale - Déclaration 2023 (Info)

- 4.10 - Journée Normand-Maurice
- 4.11 - Information - Formation pour les élus municipaux (MAMH)
- 5 - PÉRIODE DE QUESTION
- 6 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 6.1 - Municipalité alliée contre la violence conjugale
 - 6.2 - Journées de la culture
 - 6.3 - Municipalité Amie des enfants (MAE)
 - 6.4 - M-2000 - Bilan de la rencontre du 31 mai à Saint-Samuel (info)
 - 6.5 - Parc Croteau - Gazébo (soumissions)
 - 6.6 - Parc Croteau - Abattage d'arbres
- 7 - URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT
 - 7.1 - Refonte règlementaire - Plan d'urbanisme - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 7.2 - Refonte règlementaire - Règlement de zonage - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 7.3 - Refonte règlementaire - Règlement de lotissement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 7.4 - Refonte règlementaire - Règlement de construction - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 7.5 - Refonte règlementaire - Règlement sur les permis et certificats - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 8 - VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - PAVL - Subvention
 - 8.2 - Travaux d'asphaltage dans le Rang 12 - Mandat de surveillance
 - 8.3 - Mandat - Information pour location d'un garage
- 9 - DIVERS
 - 9.1 - Feuillet paroissial - part municipale
- 10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE
- 11 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

497-2023

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 juillet 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Joséane Turgeon appuyée par Monsieur Guy Dupuis et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

498-2023

3.2 - Séance ordinaire du 7 août 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 août 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Morissette appuyée par Monsieur Jacques Pepin

et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4 - ADMINISTRATION

499-2023

4.1 - ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois de juillet 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Guy Dupuis appuyé par Monsieur Jacques Pepin et résolu,

QUE les comptes du mois de juillet 2023, au montant de 469 750.94 \$, soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

500-2023

4.2 - Nomination de Laurence Martineau comme secrétaire-trésorière adjointe intérimaire

CONSIDÉRANT le départ du Directeur Général et greffier-trésorier et en attendant son remplacement ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Nadia Hébert appuyé par Monsieur Jacques Pepin et résolu,

QUE le Conseil municipal nomme Laurence Martineau comme secrétaire-trésorière adjointe intérimaire.

Adopté à l'unanimité.

501-2023

4.3 - Autorisation de signature des documents bancaires et légaux

CONSIDÉRANT l'absence du Directeur général et de la Directrice générale adjointe ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Morissette appuyé par Madame Joséane Turgeon et résolu,

QUE le Conseil autorise l'adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe intérimaire madame Laurence Martineau, à signer les documents bancaires et légaux du compte bancaire Desjardins numéro 304316 et que le nom de monsieur Bernard Déraps soit révoqué.

Adoptée à l'unanimité.

502-2023

4.4 - Aide de Madame Suzy Côté pour la comptabilité

CONSIDÉRANT le départ du Directeur Général et greffier-trésorier de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu l'offre de services comptables de Madame Côté le 7 août dernier ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jacques Pepin
appuyé par Madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE le Conseil accepte l'aide de Madame Suzy Côté selon les termes au contrat.

Adopté à l'unanimité.

503-2023

4.5 - Mandat de représentation à la Cour municipale # 292303-008 contre M. Omer Jr. Bédar

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoirement nécessaire d'être représenté par un avocat en ce qui concerne les dossiers à la Cour municipale de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT la proposition des avocats Simon Gagné-Carrier et Alexandre Pinard, deux professionnels rattachés à la firme Lavery de Québec ;

En conséquence,

il est proposé par Monsieur Guy Dupuis
appuyé par Madame Nadia Hébert
et résolu,

QU'UNE entente de service soit convenue avec l'étude Lavery dont les avocats Me Alexandre Pinard et Simon Gagné-Carrier représenteront la Municipalité devant la Cour municipale de Victoriaville, selon les termes convenus.

Adopté à l'unanimité.

4.6 - Fête des voisins - Mise en demeure de Gaétane Chauvette

Le présent point est remis à une séance ultérieure.

504-2023

4.6.1 - Jeux gonflables - Surprime des assurances (info)

Les élus prennent connaissance de la surprime qui sera imposée par nos assureurs de la FQM à la Municipalité, pour la présentation d'activités impliquant l'installation de jeux gonflables. La municipalité devra dorénavant aviser les assureurs lors d'événements.

505-2023

4.7 - Renouvellement de l'entente avec CAUCA, concernant les appels 911

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires désignés par la Municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Claudia Quirion appuyé par Madame Joséane Turgeon et résolu,

QUE la Municipalité octroie à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2028.

QUE la Municipalité fournisse à CAUCA une copie certifiée de la présente résolution désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

506-2023

4.8 - Démission à la direction générale

CONSIDÉRANT le dépôt de la démission de Monsieur Bernard Déraps, Directeur général et greffier-trésorier en date du 31 juillet 2023 à Monsieur le Maire ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jacques Pepin appuyé par Monsieur Guy Dupuis et résolu,

QUE le Conseil accepte la démission de Monsieur Bernard Déraps qui a terminé jeudi le 3 août dernier.

Adoptée à l'unanimité.

4.9 - CNESST - Équité salariale - Déclaration 2023 (Info)

La déclaration de l'employeur concernant l'équité salaire a été transmise le 3 août 2023.

507-2023

4.10 - Journée Normand-Maurice

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement une journée Normand-Maurice ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Claudia Quirion appuyé par Monsieur Jacques Pepin et résolu,

QUE la Journée Normand-Maurice se tiendra les 7 et 8 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

508-2023

4.11 - Information - Formation pour les élus municipaux (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Lemoine nous a suggéré fortement une rencontre avec les membres du conseil ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Guy Dupuis appuyé par Madame Joséane Turgeon et résolu,

QUE le Conseil en rediscutera à la prochaine séance du conseil.

Adopté à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions.

6 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

509-2023

6.1 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et ses maisons membres, invite les municipalités du Québec à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale ;

ATTENDU QU'à ce jour, plus de 700 municipalités du Québec, réparties dans 17 régions et 100 MRC, se sont alliées contre la violence conjugale ;

ATTENDU QU'en tant que gouvernement de proximité, l'engagement des municipalités est nécessaire pour contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes, changer les mentalités et mieux faire connaître les ressources d'aide existantes ;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent utiliser les pouvoirs, les leviers et l'influence dont elles disposent pour soutenir les maisons d'aide et d'hébergement de leur région et, plus largement, les femmes victimes de violence conjugale ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Morissette
appuyé par Madame Joséane Turgeon
et résolu,

DE proclamer la Municipalité de Saint-Valère municipalité alliée contre la violence conjugale.

QUE les citoyens peuvent consulter le site maisons-femmes.qc.ca pour en savoir plus sur les mesures concrètes.

Adopté à l'unanimité.

510-2023

6.2 - Journées de la culture

ATTENDU QUE Les Journées de la culture représentent une occasion idéale pour mettre en lumière la beauté et la diversité de la vie artistique et culturelle de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est possible de mobiliser et faire équipe avec les artistes, artisans et organismes culturels du territoire pour développer des idées d'activités à inscrire dans une programmation officielle ;

ATTENDU QUE plusieurs idées sont suggérées sur le site des Journées de la culture ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Nadia Hébert
appuyé par Monsieur Jacques Pepin
et résolu,

QUE le Conseil autorise que certaines idées soient regardées.

Adopté à l'unanimité.

511-2023

6.3 - Municipalité Amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants à la suite de l'adoption de la résolution 468-2023

autorisant le dépôt d'un dossier de candidature ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Claudia Quirion
appuyé par Madame Joséane Turgeon
et résolu,

D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance Municipalité amie des enfants;

D'ACHEMINER à la MRC la lettre de motivation, signée par le maire, Monsieur Marcel Normand, qui démontre la volonté de poursuivre notre reconnaissance municipale MAE;

DE S'ENGAGER à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en juin 2023 ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser 3 engagements au cours de la période 2024-2026 ;

QUE le Conseil discutera des 3 engagements à prendre au cours d'une prochaine rencontre plénière.

Adopté à l'unanimité.

6.4 - M-2000 - Bilan de la rencontre du 31 mai à Saint-Samuel (info)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du développement des communautés de la MRC d'Arthabaska a préparé le bilan de la journée du 31 mai dernier à St-Samuel dans le cadre de la "Rencontre des municipalités de 2 000 habitants et moins"

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Guy Dupuis
appuyé par Madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE le bilan est déposé aux élus et est disponible pour consultation.

Adopté à l'unanimité.

512-2023

6.5 - Parc Croteau - Gazébo (soumissions)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Cabanons Grandmont et Les Remises Cram pour la construction d'un gazebo ;

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (avant taxes)
Les Remises Cram	4 500\$
Cabanons Grandmont	9 400\$

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Morissette
appuyé par Madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE le Conseil accorde le contrat à Les Remises Cram.

Adopté à l'unanimité.

513-2023

6.6 - Parc Croteau - Abattage d'arbres

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Élagage et abattage Savana au montant de 4 426.50\$ taxes incluses pour des travaux à effectuer dans le Parc Croteau ;

CONSIDÉRANT QUE le montant ne répond pas aux attentes du Conseil ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jacques Pepin
appuyé par Éric Morissette
et résolu,

QUE le Conseil n'approuve pas la soumission reçue.

QUE les travaux requis soient réalisés par les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

7 - URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 - Refonte règlementaire - Plan d'urbanisme - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

La conseillère Madame Nadia Hébert donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement visant la refonte du plan d'urbanisme.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.2 - Refonte règlementaire - Règlement de zonage - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

La conseillère Madame Claudia Quirion donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement visant la refonte du règlement de zonage.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.3 - Refonte règlementaire - Règlement de lotissement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

La conseillère Madame Joséane Turgeon donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement visant la refonte du règlement de lotissement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.4 - Refonte règlementaire - Règlement de construction - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Monsieur Jacques Pepin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement visant la refonte du règlement de construction.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.5 - Refonte règlementaire - Règlement sur les permis et certificats - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

La conseillère Madame Nadia Hébert donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement visant la refonte du règlement sur les permis et certificats.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

8 - VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

514-2023

8.1 - PAVL - Subvention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la lettre d'annonce de l'aide financière PAVL volet Entretien au montant de 267 543\$;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Jacques Pepin
appuyé par Monsieur Guy Dupuis
et résolu,

QUE le Conseil accuse réception de la lettre signée et verra à utiliser les fonds pour des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

515-2023

8.2 - Travaux d'asphaltage dans le Rang 12 - Mandat de surveillance

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer de la qualité des matériaux qui seront posés sous peu dans le Rang 12 ;

CONSIDÉRANT l'expertise démontrée par SNC-Lavalin dans le domaine, tant en ce qui a trait aux analyses-terrain qu'en ce qui concerne l'échantillonnage en laboratoire ;

En conséquence,
il est proposé par Madame Claudia Quirion
appuyé par Madame Nadia Hébert
et résolu,

QUE la Municipalité accepte l'offre produite pour la surveillance du chantier du Rang 12 à la firme SNC-Lavalin, le tout pour une somme approximative 6 500.00\$.

Adopté à l'unanimité.

516-2023

8.3 - Mandat - Information pour location d'un garage

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nolin a contacté Monsieur Yvan Verville récemment ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Éric Morissette
appuyé par Monsieur Jacques Pepin
et résolu,

QUE le Conseil autorise Monsieur Marcel Normand, maire, et Monsieur Yvan Verville à représenter la Municipalité pour s'informer quant à la location d'un garage.

Adopté à l'unanimité.

9 - DIVERS

517-2023

9.1 - Feuillet paroissial - part municipale

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mission Impression pour la publicité dans le feuillet paroissial ;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Nadia Hébert appuyé par Monsieur Guy Dupuis et résolu,

QUE le Conseil autorise le montant soumis de 275.94\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

10 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

518-2023

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Madame Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 20 h 36.

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Laurence Martineau
Secrétaire-trésorière adjointe intérimaire

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Laurence Martineau, secrétaire-trésorière adjointe intérimaire de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Laurence Martineau
Secrétaire-trésorière adjointe intérimaire